MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Une femme battue, une fille violentée, une victime réduite au silence : chacune de ces violences blesse la Nation tout entière.

En ce 25 novembre 2026, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, je réaffirme avec force mon engagement en faveur de la dignité, des droits et de l'intégrité physique et morale de toutes les femmes et de toutes les filles.

Le Bénin s'est doté **d'un cadre juridique solide** : la loi n° 2011-26 du 9 janvier 2012 portant **prévention et répression des violences faites aux femme**s, puis la loi n° 2021-11 du 20 décembre 2021 portant **dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme**. La création de l'Institut National de la Femme (INF) est venue compléter ce dispositif. Ces avancées traduisent une volonté claire, celle de combattre toutes les formes de violences basées sur le genre.

Une loi n'a de force que si elle est connue. C'est pourquoi, conformément à ses nouvelles missions, le Conseil économique et social a organisé dans tous les départements du Bénin des séances d'imprégnation et d'appropriation de la loi n° 2021-11, avec le ministère de la Santé et le ministère des Affaires sociales et de la Microfinance. Nous voulions que chaque citoyen connaisse ses droits et ses devoirs, et que chaque victime sache qu'elle est protégée.

Mais les textes ne suffisent pas. **Mettre fin à ces violences demande une mobilisation de chaque jour et une responsabilité partagée** : celle de l'État, des institutions, des collectivités territoriales, des familles, des leaders religieux et traditionnels, de la société civile et de chacun d'entre nous.

Le Conseil économique et social appelle donc à :

intensifier la prévention et la sensibilisation ;

faciliter le signalement des violences ;

renforcer l'écoute, l'accompagnement et la protection des victimes ;

éduquer, dès le plus jeune âge, au respect mutuel, à l'égalité et à la non-violence.

Soyons clairs : aucune violence faite à une femme ou à une fille ne doit être banalisée, tolérée ni laissée impunie. Le silence protège l'agresseur, jamais la victime.

Protéger les femmes, c'est défendre les droits humains. Mettre fin aux violences qu'elles subissent, c'est bâtir un Bénin plus juste, plus solidaire et plus prospère.

En ce début des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre, brisons ensemble le silence. Faisons du respect, de la dignité et de la sécurité des femmes et des filles une exigence de tous les jours.

Fait à Cotonou, le 25 novembre 2026

Abdoulaye BIO TCHANÉ

Président du Conseil économique et social

Site web : www.ces.bj / contact@ces.bj